



---

## CSAL de la Direction Territoriale du Bassin de la Seine du 22 Juin 2023

### Point n°4 : Projet de changement de l'organisation du travail suite à la mise en œuvre du Poste de Commandes Centralisé de Compiègne

#### Déclaration liminaire du Sne-FSU

Monsieur le directeur territorial,

Après avoir lu les documents joints au dossier, nous avons pu constater que nos remarques ont bien été prises en compte concernant les erreurs commises dans les documents du CSAL du 2 juin sur la confidentialité des retours d'entretien individuels. Nous comptons sur votre vigilance pour les fois prochaines.

Lors du dernier CSAL sur le point Projet de changement de l'organisation du travail suite à la mise en œuvre du Poste de Commandes Centralisé de Compiègne, nous prenons acte des quelques précisions apportées de votre part. Malgré tout, un certain nombre d'interrogations restent en suspens :

- PTETE : avez-vous pu obtenir des réponses du DG sur vos marges de manœuvre pour améliorer la PTETE : changement de groupe, promotions de C2 à C3, ...
- Quand est-il de votre réflexion d'un ou des chefs de salle concernant l'affectation dynamique sur la gestion d'exploitation du trafic, ainsi que sur la gestion des 20 min de pause auquel les agents ont droit ? Celle-ci sera-t-elle clairement inscrite au planning ?
- Nous lisons dans vos documents que le passage de l'ergonome est prévu courant septembre. Comment voulez qu'on puisse donner un avis en l'absence de son retour ?
- En page 21, vous notez « 12 agents d'exploitation et 4 agents remplacement ... » Alors que nous en comptons 5 avec le chef d'équipe du contrôle du DPF affecté à l'exploitation à l'atelier de Sarron, qui assure ponctuellement des remplacements. Toujours concernant ce dernier, lors de son départ en retraite en janvier 2024, son poste sera-t-il publié ? où sera la résidence administrative de son remplaçant ? Fera-t-il toujours parti des effectifs ?

- Nous avons parlé lors du dernier CSAL d'une mise en place d'un protocole évacuation incendie. Celui-ci est-il en phase de création ou est-il terminé ?
- Compagnonnage : on demande aux agents de former leurs futurs collègues au fonctionnement du PCC. Mais qu'est-ce que les agents y gagnent, sachant que c'est encore une tâche d'encadrement ?
- Crues : lors de crues, certains barrages peuvent être ouverts à la navigation. Concrètement, comment les agents vont-ils procéder ?
- Surveillance des sites : comment à partir du PCC, la surveillance des sites aura-t-elle lieu ?
- Atelier de Venette : vous ne parlez plus des travaux de restauration de l'atelier de Venette. Qu'en est-il de sa date d'application afin que les agents n'embauchent pas seuls sur leurs anciennes résidences administratives ?
- Enfin, le PCC n'est pas encore mis en place mais malgré cela, nous entendons déjà parler des non-renouvellements d'agents en CDD... Entre les congés, les arrêts maladie, les astreintes qui reviendront plus souvent ... les agents ne tiendront pas longtemps sur ce rythme-là ! Est-ce avéré ?

Nous pourrions entendre que vous ayez manqué de temps pour obtenir toutes les réponses, en particulier sur la PTETE ou le passage de l'ergonome. Ce pourquoi nous vous proposons de ne pas soumettre ce point pour avis ce jour, mais de le réinscrire lors du prochain CSAL. Non par obstruction, mais bien pour que nous, les instances, ayons en notre possession tous les éléments afin d'émettre un avis.

Je vous remercie pour votre attention.

Les élus Sne-FSU VNF DTBS  
Au CSAL de la DTBS



Syndicat  
national de  
l'environnement



Sne-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS  
Permanence : 01 40 81 22 88/01 40 81 22 37